

## Questionnaire pour copropriétaires, communautés héréditaires et autres collectivités



	Nature des éléments de fo	
Administrateur:		
	Commune :	
Revenu		
1. Recettes		Etat
Rendement net total des immeubles, selon formule 4*		
Rendement des titres, selon formule 5*; total III ou IV (colonne 7)  Autres recettes (désignation exacte):		
Total		
2. Dépenses		
Intérêts de dettes, selon formule 8*		
Autres dépenses (désignation exacte)		
Total		
2. Eveédent de recettes eu de dénances		
3. Excédent de recettes ou de dépenses		
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses		
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390	Part en % ou fraction	Etat
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390 de sa déclaration d'impôt personnelle	% ou	
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390 de sa déclaration d'impôt personnelle	% ou	
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390 de sa déclaration d'impôt personnelle	% ou	
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390 de sa déclaration d'impôt personnelle	% ou	
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390 de sa déclaration d'impôt personnelle	% ou	
Répartition de l'excédent de recettes ou de dépenses  Sur la base des conditions effectives de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 380 ou 390 de sa déclaration d'impôt personnelle	% ou	
	% ou	

- \* Il n'est pas nécessaire de remettre à chaque ayant droit une copie des formules 4, 5 et 8. L'administrateur adresse celles-ci directement avec l'original (formule 6). Les ayants droit ne joindront à leur déclaration d'impôt personnelle que la formule 6 remplie par l'administrateur.
- Désignation ou dénomination de la communauté, par exemple: communauté héréditaire de Joseph Beuchat, ancien employé de banque de Delémont, Grand-Rue 5, décédé le 18.02.1995 à Delémont.
- 2) Désignation exacte des éléments de fortune appartenant à la communauté, comme par exemple : immeubles (lieu et rue avec N°), titres, participations, etc. (au besoin, on joindra un relevé détaillé).
- 3) Si des femmes mariées participent à la communauté, on indiquera également le prénom et la profession de l'époux.



## Fortune au 31 décembre 2016 1. Actif Propriété foncière (valeur officielle au 31.12.2016, selon formule 4) Fortune en titres, selon formule 5, total I (colonne 5) Autre fortune (désignation exacte): **Total** 2. Dettes (selon formule 8) 3. Fortune nette ou excédent de dettes Répartition de la fortune nette ou de l'excédent de dettes Sur la base des conditions **effectives** de participation, ces excédents doivent être répartis de la façon suivante et reportés par chaque ayant droit sous code 755 ou 820 de sa déclaration d'impôt personnelle Part en % ou Fr. Nom, prénom, profession et adresse exacte des ayants droit 3) fraction Total de l'excédent, comme ci-dessus Observations: Certifié exact et complet L'administrateur:



\_ , le \_